

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**LUNDI 28 FÉVRIER 2022**

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS**  
**EN DATE DU 28 FEVRIER 2022**

-----

L'an deux mille vingt-deux, le **LUNDI 28 FÉVRIER** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 février 2022.

**ETAIENT PRESENTS** : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, HERMANT Alexandre - Maires-Adjoint, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, PLANQUELLE Rachel, BOULIER Amélie, MM. LERMYTTE François, FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

**MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

Mme SUBTIL Vanessa a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

M. AZELART Laurent a donné procuration à M. BOULET Michel.

---

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 21h20

*L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :*

**OBJET : PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID) ACTUALISE DE LA CAPSO - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**2022-02-N° 3**

**CONSIDERANT** que Monsieur le Président de la CAPSO a adressé un courrier à l'ensemble des Maires de la CAPSO, en date du 20 octobre 2021, retransmis par courriel le 23 décembre suivant, relatif au Projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) actualisé de la CAPSO ;

**CONSIDERANT** que le PPGDLSID de la CAPSO, approuvé en 2018, a fait l'objet d'une actualisation en vue d'y intégrer le dispositif de cotation de la demande de logement social, entré en vigueur début 2022 ;

**CONSIDERANT** la décision du Bureau municipal en date du 27 décembre 2021, y émettant un avis défavorable, sous réserve de l'avis du Conseil municipal, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 ;

***Le Conseil Municipal,***

***Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe ;***

***Et après en avoir délibéré,***

**DECIDE A LA MAJORITE**

***(Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. RYS Didier, M. DUBUISSON Frédéric, votant CONTRE) :***

**ARTICLE 1<sup>er</sup> - D'EMETTRE** un avis défavorable sur le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) actualisé de la CAPSO, pour ce qui concerne notamment le dispositif de cotation de la demande de logement social, compte tenu de la non-prise en compte des éléments suivants :

- La présence de nombreux bailleurs privés sur le parc locatif de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS ;
- La population existante (paupérisation du centre-ville, quartier prioritaire politique de la ville) et la volonté de mixité sociale mise en œuvre par la Municipalité ;

**ARTICLE 2 - DE DIRE** que cette décision se justifie par la structuration de la population airoise et la singularité de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS, marquée par une pauvreté et une précarité qui se développent dans le centre-ville. Loin de vouloir porter un frein au projet mené par la CAPSO, cette décision vise davantage à poser les bases d'une réflexion pour le territoire de la Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS en particulier, de type mixité sociale à l'envers.

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Jean-Claude LYSSAUX  
MAIRE D'AIRE SUR LA LYS  
PAS DE CALAIS